

Piste cyclable Pacé / Montgermont : convention (commune de Pacé, consorts Aubault) d'autorisation de commencer les travaux sur une parcelle en cours d'acquisition par la commune

Le rapporteur,

☛ informe le conseil municipal que, dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable Pacé / Montgermont, la commune doit acquérir une bande de 4,25 mètres à l'Est des parcelles cadastrées AS n°15 et 17, au prix de 4,88 € le m².

☛ propose au conseil municipal d'approuver une convention (commune de Pacé, consorts Aubault) d'autorisation de commencer les travaux sur les parcelles cadastrées AS n°15 et 17, en cours d'achat par la commune, afin de pouvoir y réaliser les travaux avant que les démarches relatives à l'acquisition soient finalisées.

Cette convention est consentie à titre gratuit, et ne donne lieu à aucune contrepartie pour l'une ou l'autre des parties et prend effet à compter de sa date de signature par les parties.

Elle prendra fin lorsque la commune aura définitivement acquis les parcelles appartenant aux propriétaires et ne peut donner lieu à aucune reconduction tacite.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable - voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 3 mai 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'approuver la convention (commune de Pacé, consorts Aubault) d'autorisation de commencer les travaux sur les parcelles cadastrées AS n°15 et 17, en cours d'achat par la commune, appartenant aux consorts Aubault.

AUTORISE :

le maire à signer cette convention.

VOTE : à l'unanimité